



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines  
Service des musées de France**

## **JOURNÉE D'ÉTUDE : LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION DANS LE CADRE DU RECOLEMENT, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 OCTOBRE 2012**



Mise en ligne : juillet 2013

### **Des ressources pour les musées nationaux dans les travaux de récolement**

**Françoise Petitou, conservatrice générale des bibliothèques, chef du service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France et Catherine Granger, conservatrice en chef des bibliothèques, adjointe au chef de service**

### **Le SBADG au service des musées**

Le Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale (dit S.B.A.D.G. ou Sbadg) est un service à compétence nationale créé par arrêté du 16 décembre 1998 et placé sous l'autorité de la Directrice chargée des musées.

Il comprend trois entités :

- la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN), située au palais du Louvre, qui en constitue le cœur et qui joue un rôle de service support auprès des bibliothèques des musées (plus particulièrement des services à compétence nationale).
- les Archives des musées nationaux (AMN), qui jouxtent la bibliothèque au palais du Louvre (à ne pas confondre avec le fonds d'archives privées conservé par la Bibliothèque centrale et que l'on désigne comme fonds des "manuscrits").
- le Centre de documentation des Musées de France, situé rue des Pyramides, qui est principalement au service de l'administration centrale des musées.

Ces trois entités offrent, chacune à sa façon, des ressources utiles à la connaissance des collections des musées.

## La bibliothèque

Les collections de la bibliothèque centrale, dont l'histoire est étroitement liée à celle du musée du Louvre, ont trait essentiellement à l'art occidental depuis l'antiquité classique jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (le Musée d'Orsay et le Musée national d'art moderne ont pris le relais pour les périodes plus récentes) à l'antiquité égyptienne, à l'antiquité du proche et du moyen orient et à l'art islamique.

Bibliothèque professionnelle avant tout, la BCMN privilégie les publications destinées à l'étude des œuvres :

- les catalogues de musée (environ 12.000 français et étrangers), y compris pour des musées qui n'existent plus dans leur forme originale mais dont les collections ont été dispersées dans d'autres lieux : Musée du Luxembourg, Musée des monuments français, ou Musée des Souverains créé au Louvre par Napoléon III et dispersé sous la III<sup>ème</sup> République. La bibliothèque conserve les éditions successives des catalogues de musée. Certains comportent des annotations qui peuvent être précieuses : c'est le cas de nombreux exemplaires de catalogues anciens des différents départements du Louvre. Ceux qui sont antérieurs à 1920 ont d'ailleurs fait l'objet d'une opération de numérisation (414 catalogues ainsi numérisés) et sont consultables en ligne sur le site de l'INHA qui a financé l'opération.
- les bulletins de musée (ou de sociétés d'amis de musées), également sources d'information.
- les catalogues d'exposition (plus de 50.000) qui parfois ont aussi donné lieu à plusieurs éditions qu'il n'est pas toujours facile de distinguer à première vue ; la bibliothèque s'efforce de les conserver.
- les catalogues de vente (plus de 90.000), dont beaucoup ont été annotés par les conservateurs du musée du Louvre Pour ces catégories de documents, la limite chronologique du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle n'est intervenue que récemment (pour cause de manque d'espace) : on trouve donc à la bibliothèque des catalogues de musées, d'expositions, de ventes couvrant aussi le XX<sup>ème</sup> siècle.

L'ensemble des collections de la Bibliothèque centrale figure au Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux (CCBMN), consultable en ligne : <http://ccbmnculture.fr>

## Les archives

Les Archives des musées nationaux conservent les archives administratives produites par le Service des musées de France, la Réunion des musées nationaux, le musée du Louvre et le musée d'Art moderne, l'Ecole du Louvre (jusque dans les années 1990, sauf exception). On y trouve des inventaires de collections (en grande partie numérisés), de la correspondance, des procès-verbaux de commissions (Comité des conservateurs, Conseil artistique de la RMN...). Dans le cadre des opérations de récolement, on peut signaler en particulier l'intérêt des dossiers de dons et legs offrant des listes d'œuvres données ou léguées, des informations sur les conditions fixées1...

Signalons également les réponses des musées et de divers établissements suite à l'opération de récolement des dépôts lancée par Jacques Jaujard en 1949 2. Est mentionnée la présence des œuvres, mais aussi selon les cas, leur état, les difficultés rencontrées, par exemple dans certains ministères.

On peut consulter en ligne le guide de recherche et l'état général des fonds :

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/manuscrits/GUIDE-AMN-2011.pdf>

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/manuscrits/ETAT-GENERAL-DES-FONDS-2011.pdf>

La Bibliothèque centrale des musées nationaux conserve également des archives privées de conservateurs, entrées par dons ou acquisitions, qui peuvent être intéressantes pour l'histoire des oeuvres (Léonce Bénédite, conservateur au musée du Luxembourg par exemple) : <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/manuscrits/>

#### **Le centre de documentation**

Des catalogues de musée y sont aussi présents, entre autres ceux qui étaient remis par les musées territoriaux à l'administration centrale, parfois sous forme dactylographiée.

Mais surtout, c'est au Centre de documentation qu'on trouvera les documents utiles à l'organisation du récolement : textes juridiques et réglementaires, méthodologie, déontologie, témoignages, exemples...

Une bibliographie sur ces sujets, réalisée par l'équipe du Centre, est disponible à l'entrée de la salle.

#### **Conclusion**

Chacune des composantes du SBADG offre donc des ressources qui peuvent être utiles, sinon pour l'organisation même du récolement, du moins de manière plus générale pour parfaire la connaissance des collections récolées. Le récolement peut en effet être l'occasion de questionnements sur l'histoire des collections ou des musées.

Au service de l'ensemble des musées, le SBADG vous accueillera avec plaisir sur place – au palais du Louvre (bibliothèque, archives) et rue des Pyramides (centre de documentation) – ou bien par courrier électronique ou téléphone (cf. les dépliants d'information à disposition).

1 Toutefois certains dossiers sont conservés au Service des musées de France.

2 AMN, 3AA21.